



L'Association Professionnelle des Piscinistes Genevois a été créée en 2018 et compte aujourd'hui 8 membres représentatifs de la profession.

Forts d'une expérience et d'un savoir-faire enrichis depuis plus de 50 ans, les membres de l'A2PG représentent plus d'une centaine d'emplois directs sur le canton.

LES MISSIONS DE L'A2PG

- Être l'interlocuteur **représentant la profession** auprès des services de l'Etat.
- Garantir le **professionnalisme** du métier de pisciniste sur le canton de Genève.
- Promouvoir des **règles de déontologie** afin d'établir une ligne d'éthique dans le canton et la profession de pisciniste.
- Soutenir la **formation** et le **perfectionnement professionnel**.
- Favoriser des **partenariats solides et cohérents** avec les prescripteurs ainsi qu'avec les autres associations professionnelles de mandataires.

LES RÉALISATIONS DE L'A2PG

- Elaboration d'un **Code d'éthique de l'A2PG** définissant les règles de l'éthique professionnelle des membres notamment envers la profession, la concurrence et les clients.
- Ediction d'**habilitations professionnelles**: l'entreprise signataire s'engage à respecter les cahiers des charges rédigés par l'A2PG et validés par l'Etat pour l'usage des produits chimiques – vidange des bassins – ceci dans le respect de l'environnement et des réglementations.
- Collaboration et dialogue régulier avec:
 - le Service du **Pharmacien cantonal**,
 - l'**Office cantonal de l'eau (OCEau)**,
 - les **Services industriels de Genève (SIG)**
 - le **Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)**.
- Etablissement des **Usages professionnels des piscinistes genevois** ayant pour but de régler les conditions de travail dans l'activité de pisciniste.

